

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, Mme Linda WIART, M. Aymeric DOLLE, adjoints, M. Régis BEDOU, Mme Delphine TOFFIN, M. Pierre BOUREL, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, Mme Claire-Marie DUREUX, Jérôme HERLAUT, M. Christian SPARROW, Florencio SAREIVA

Etaient absents excusés : M. Michel BISIAUX, Mme Sandrine BILLOIR,

Etaient absents non excusés : Mme Nathalie LURKA, M. Arnaud LEPROHON, Mme Mathilde MASCLET,

Publiée le : 10 décembre 2025

Procurations : Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Annie FRERE.

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

25.35 – Décision budgétaire modificative n° 1

Le conseil municipal,

Considérant qu'un certain nombre de rectifications budgétaires doivent être apportées au budget de l'exercice 2025 :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés 64111 rémunération principale : 100 000 € (Salaires Titulaires – complément suite à maladie des titulaires et augmentation du nombre d'enfants à la cantine et au ALSH)
- Augmentation des recettes de fonctionnement chapitre 75 Autres produits de gestion courante, 75888 Autres : 100 000 € (remboursement assurance sinistre école primaire),

Vu ces ajustements budgétaires synthétisés dans le tableau ci-après (les chiffres sont exprimés en euro)

Chapitre Compte Article	Libellé	Prévisions B.P. 2025	Propositions		Crédits Votés
			Réduction	Majoration	
<i>Dépenses</i>					
012/64111 Fonctionnement	Rémunération principale Personnel titulaire	1 040 000 €		100 000 €	1 140 000 €
<i>Recettes</i>					
75/75888 Fonctionnement	Produits autres	20 000.00 €		100 000 €	120 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, trois abstentions de Mme DUREUX et MM SPARROW et HERLAUT

APPROUVE, les rectifications budgétaires apportées au budget de l'exercice 2025.

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération **n° 25.35**, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.